

Informations pratiques

Que faut-il apporter?

- ◆ La note de votre médecin traitant ou du spécialiste
- ◆ La liste et les boîtes des médicaments que vous prenez
- ◆ Votre carte d'identité
- ◆ Vos lunettes, appareils auditifs, aides techniques éventuelles pour la marche (cane par exemple)

Faut-il être à jeun?

OUI, sauf information contraire.

Localisation et horaires

L'Hôpital de Jour Gériatrique se situe au 3^{ème} étage de la Clinique, à l'entrée du service de Gériatrie, **ascenseur A route 301** (ne pas passer par les admissions).

Les horaires de fonctionnement sont :

les lundis, mercredis et vendredis

de 08h00 à 17h00.



Contact et prise de rendez-vous

Hôpital de jour gériatrique (HJG)

Coordinatrice: 071/37.99.82

Service de gériatrie - secrétariat:

071/37.93.69

L'équipe

Géiatre: Dr. Fataki BOMBIL

Infirmière coordinatrice: Mme Oda MICHAUX

Equipe pluridisciplinaire: logopède, ergothérapeute, kinésithérapeute, neuropsychologue, infirmier(ière), assistante sociale, pharmacienne clinicienne.

Collaboration avec votre médecin traitant et toutes les équipes de la Clinique.

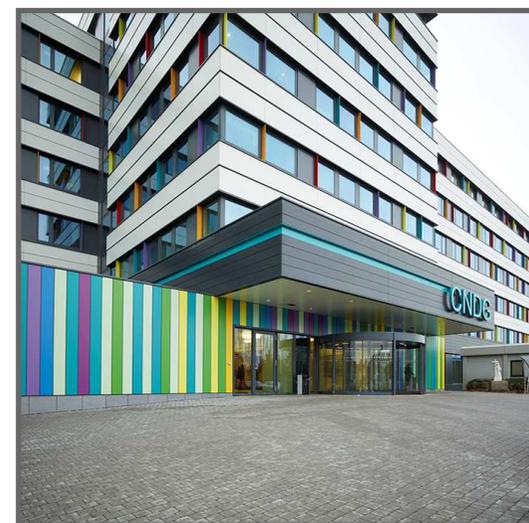
Clinique Notre Dame de Grâce ASBL
Chaussée de Nivelles, n°212
6041 Gosselies

Document élaboré par : Dr Fataki Bombil, chef du service de Gériatrie

Sous la supervision de : Dr Didier Deltour, Médecin Chef

Information aux patients

Hospitalisation de jour gériatrique



Qui est concerné?

Tout patient de 75 ans et plus.

Pourquoi une hospitalisation

L'hospitalisation de jour en gériatrie vous permet de bénéficier d'une prise en charge médicale globale en une journée évitant ainsi le dépaysement prolongé en milieu hospitalier.

Quelques exemples de problèmes pouvant être pris en charge par l'hôpital de jour

- ◆ Trouble de la mémoire
- ◆ Trouble de la marche
- ◆ Amaigrissement ou dénutrition ou altération de l'état général
- ◆ Incontinence
- ◆ Exploration ou traitement de la douleur
- ◆ Bilan d'anémie
- ◆ Plaies
- ◆ Ostéoporose
- ◆ Bilan préopératoire et avis orthopédique-gériatrique
- ◆ Avis onco-gériatrique
- ◆ Bilan social et programmation d'encadrement à domicile.

Quelques exemples de traitements ou explorations pouvant être réalisés à l'hôpital de jour

- ◆ Transfusion sanguine
- ◆ Perfusion de médicaments: ex. biphosphate, fer intraveineux,...
- ◆ Ponction d'ascite ou pleurale ou médullaire...
- ◆ Revalidation à la marche
- ◆ Adaptation d'aides techniques (ergothérapie, orthèses...)

Qui peut adresser un patient en hospitalisation de jour?

- ◆ Le médecin traitant
- ◆ Le médecin gériatre de la CNDG après consultation ou hospitalisation pour un complément de bilan ou un traitement programmé.
- ◆ Tout médecin spécialiste en collaboration avec le médecin traitant et le gériatre de la CNDG.



L'équipe pluridisciplinaire

